

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat annonce une perte historique pour l'année 2022

# Caisse de pension dans le rouge vif

« MAGALIE GOUMAZ

**Retraites** » La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) boucle son exercice 2022 sur une perte « historique » de l'ordre de 360 millions de francs, soit une performance de -6%, annonce-t-elle dans un communiqué de presse. Conséquence immédiate: les rentes des retraités fribourgeois affiliés à la CPPEF ne seront pas indexées cette année.

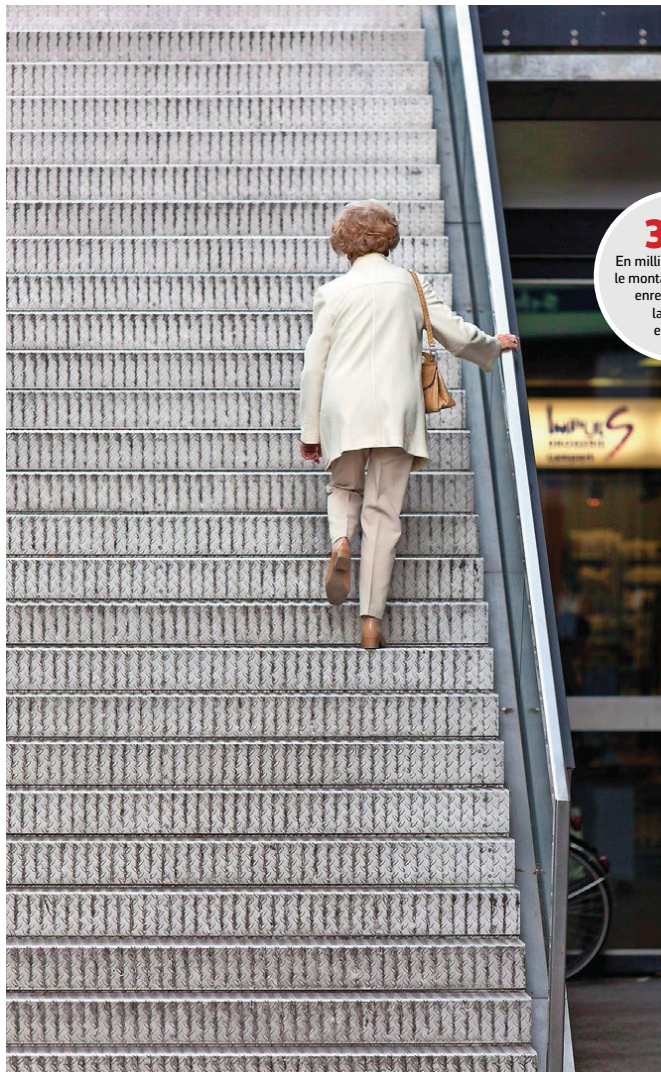
« Ça ne nous fait pas plaisir, d'autant plus qu'il s'agit du premier exercice découlant de la réforme du plan de prévoyance. Mais nous ne sommes pas inquiets non plus. La survie de la caisse n'est pas remise en question », déclare Gilles André, son directeur général.



**« Nous ne sommes pas inquiets »**

Gilles André

Comme toutes les caisses de prévoyance, la CPPEF subit la crise des marchés. L'année 2022 a en effet été marquée par l'inflation mondiale élevée et persistante, la forte hausse des taux d'intérêt des banques centrales et la crise énergétique causée par le conflit en Ukraine. Les marchés financiers ont connu l'une des pires performances du siècle, en accusant des baisses à deux chiffres, rappelle la CPPEF.



Les rentes des retraités fribourgeois affiliés à la CPPEF ne seront pas indexées cette année. Keystone

Dans ce contexte, l'établissement fribourgeois a limité la casse. Si les réserves ont fondu, le rendement des actifs immobiliers de la CPPEF, qui représentent le tiers des placements, reste bon et permet d'atténuer le choc. La performance de -6% est ainsi meilleure que la moyenne suisse dans le secteur, laquelle s'élève à -10%.

La semaine dernière, la Caisse fédérale de pensions Publica a par exemple annoncé une performance nette de -9,6%.

La Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg n'a pas encore livré ses propres chiffres pour 2022. Son administrateur, André Dousse, laisse cependant entendre qu'ils seront légèrement meilleurs que ceux de l'Etat, essentiellement en raison d'une structure différente de la fortune. Pour lui, tout le monde est logé à la même enseigne. « La situation n'est pas catastrophique. Dans le domaine de la prévoyance, nous travaillons sur le long terme. Il ne faut pas surréagir mais suivre l'évolution des tendances et s'adapter si nécessaire », déclare-t-il.

Bernard Fragnière, représentant du personnel au sein du comité de la CPPEF, se veut également rassurant: « Toutes les caisses de pension ont vécu une année 2022 cauchemardesque mais il faut garder la tête froide. » Il rappelle qu'en 2021, la CPPEF a réalisé une performance nette de 8,6%. « Elle est saine », insiste-t-il.

## Sous-couverture

Reste que la perte enregistrée l'an dernier a un impact sur le degré de couverture de la caisse, qui passe de 81 à 78%, soit en dessous du seuil légal fixé à 80%. Mais il s'agit d'un objectif fédéral à atteindre à l'horizon 2052, précise Bernard Fragnière.

Face à cette situation de sous-couverture, le comité de la CPPEF a cependant l'obligation d'agir, lit-on dans le communi-

qué. Il a ainsi décidé de maintenir les pensions inchangées en 2023, et ceci en dépit du renchérissement observé en 2022. Aux yeux du comité, « la caisse n'a pas les moyens d'indexer les pensions ».

## Pas d'indexation

Cette décision fait bondir Gaëtan Zurkinden, du Syndicat des services publics (SSP). « Avec l'indexation des salaires, l'indexation des rentes fait partie de nos exigences. Il y a une grosse attente de la part des retraités », déclare-t-il.

Le sujet devait être évoqué hier soir, à l'occasion d'une séance du comité régional. Gaëtan Zurkinden rappelle que les rentes n'ont pas été indexées depuis dix ans. « Si on ne le fait pas maintenant, alors qu'il y a un renchérissement du coût de la vie, je ne vois pas quand on le ferait. Cette décision est injustifiable et antisociale », lâche-t-il.

La CPPEF estime cependant que sans l'apport des marchés et sans réserve, une indexation des pensions devrait être financée par les actifs. « Une telle mesure est inéquitable », estime-t-elle.

Elle rappelle par ailleurs que les actifs bénéficieront déjà de conditions de retraite moins bonnes que les personnes déjà à la retraite car elles portent l'ensemble des efforts découlant de la réforme du régime de pensions, acceptée en votation par les Fribourgeois et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Autre argument de la CPPEF: entre 2000 et 2011, les pensions ont été adaptées systématiquement au renchérissement. Entre 2012 et 2021, les retraités ont bénéficié de la tendance déflationniste, avec des pensions inchangées, mais des prix et des taux d'intérêt bas.

A noter que la CPPEF doit encore fixer le taux d'intérêt des comptes épargne des assurés. « Avec l'indexation des rentes, c'est le second levier que nous avons. Mais aucune décision n'a été prise à ce propos. C'est en discussion », conclut Bernard Fragnière. »

**360**

En millions de francs, le montant de la perte enregistrée par la CPPEF en 2022

## Tchouk'Bulle vise un record

**Défi vert** » Dès samedi, le club de tchoukball du chef-lieu gruérien tentera de battre le record du monde du match le plus long dans le monde, à l'occasion de ses dix ans d'existence.

Tentative de record mondial ce week-end à Bulle. Pour fêter ses dix ans d'existence, le club de tchoukball du chef-lieu, Tchouk'Bulle, rassemblera une centaine de joueurs issus en majorité des clubs romands, pour établir le record du monde du match de tchoukball le plus long. La partie débutera samedi à midi et s'achèvera dimanche à 14 h, soit une partie de 26 h en continu. L'événement, qui se déroulera dans la salle de gym de l'école de la Condémine à Bulle (Vudal-la 23), sera public – sauf dans la nuit de samedi à dimanche, de 23 h à 8 h.

« Ce sera un vrai match opposant les T-shirts noirs et les T-shirts

blancs, mais certaines plages horaires seront réservées à des catégories d'âge », explique Céline Brügger, responsable communication et finances du club. Le record sera validé par Swiss Tchoukball – la fédération suisse – et repris par la fédération internationale. « Nous avons renoncé au Guinness World Records, pour des raisons financières et techniques. Nous aurions dû disputer la partie selon les règles, soit avec deux équipes de 12 joueurs, dont 7 sur le terrain. Physiquement, ce n'était pas jouable durant 26 h », indique Céline Brügger, en précisant qu'une partie d'un peu plus de 24 h a déjà été disputée par le passé, mais sans validation.

Mais ce jubilé ne s'arrêtera pas à un record. Baptisée *Play to plant*, l'opération vise en effet aussi à planter 260 arbres en Suisse romande –

dix par heure de jeu – avec la collaboration de l'entreprise de Marly Almighty Tree. De quoi absorber environ 65 tonnes de CO<sub>2</sub>. « Nous fêtons nos dix ans, mais nous aimerions aussi pouvoir fêter nos 110 ans. D'où ce petit geste pour la planète », glisse Céline Brügger. Le club a déjà réuni de quoi planter 150 arbres environ et cherche encore des sponsors.

**Pour mémoire**, le tchoukball est un sport d'origine suisse apparenté au handball, qui favorise le fair-play en interdisant les gestes d'agression et d'obstruction. L'un des principaux promoteurs historiques, Michel Favre, sera présent à Bulle lors des officialités, samedi à 16 h. »

STEPHANE SANCHEZ

► Plus sur [www.tchoukbulle.ch](http://www.tchoukbulle.ch), rubrique play to plant.

## Un chauffard sauvé quatre fois par la réglementation

**Justice** » Non seulement il roulait à des vitesses ahurissantes, mais il ne le faisait que d'une main, l'autre étant occupée à tenir son téléphone portable pour filmer ce qu'il pensait être ses exploits. Un fou du volant de vingt ans, domicilié dans la Glâne, a été condamné à quatre mois de jours-amende avec sursis, et une amende ferme de 900 francs par le Ministère public fribourgeois. Sans un détail de réglementation peu connu, il serait tombé trois fois sous le coup du fameux « délit de chauffard » passible d'un an de prison minimum.

Dans le détail, le jeune conducteur s'est filmé le 26 février 2021, à 18 h 45, en train de rouler sur une autoroute avec une vitesse affichée au compteur de 215 km/h, soit dépassant largement la limite du délit de chauffard, fixée à 200 km/h. Rebelote le 3 avril, à 225 km/h cette fois. Sur les routes cantonales limitées à 80 km/h, il s'est filmé

le 28 mars à 113 km/h et le 3 avril à 140, des vitesses atteintes après de fortes accélérations, aussi illégales que la vitesse atteinte.

**Le jeune conducteur** a eu de la chance: le Ministère public a fait application d'une réglementation clémentine, qui fait bénéficier le conducteur d'un abattement de quinze pour cent lors d'un excès de vitesse estimé avec un système de contrôle non calibré. Dans les trois cas les plus graves, cette réduction a suffi à faire passer la vitesse « légale » du conducteur sur la barre fatidique du délit de chauffard.

Trois de ces quatre excès de vitesse ont été commises dans les semaines suivant une première condamnation à vingt jours-amende avec sursis, infligée par le Ministère public vaudois, déjà pour violation grave des règles de la circulation routière. » ANTOINE RÜF